

## EXTRAIT DU REGISTRE DES

### DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

o o o o o o

**OBJET : N° 4**

**Attribution d'une subvention d'investissement au titre de la surcharge foncière au profit de l'association Solidarités Nouvelles pour le Logement Essonne dans le cadre du projet de création de 5 logements sociaux, au 16 rue Mère Marie PIA**

**date de convocation :**  
1<sup>er</sup> décembre 2023

**date d'affichage :**  
1<sup>er</sup> décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 27

Absents excusés : 2

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi sept décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Quincy-sous-Sénart, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de son Maire,

**ETAIENT PRESENTS :** Mme Christine GARNIER, **Maire**

M. Pascal ODOT, Mme Michelle GABIGNON, M. Cyril PICARD, Mme Marie DELAROCHE, Mme Acacia GAROU, Mme Danielle COUVREUX, **Adjoint** au Maire,

Mme Jacqueline GAILLARD, M. Fred CICOFRAN, Mme Sylvana BONAMICO, Mme Aude FROMENT, M. Pierre-Michel FELICIAGGI, Mme Carine FROGER, M. Fabien FOURNIER, M. Frédéric FOVET, Mme Stéphanie NUNES, M. Nicolas GATTI, Mme Véronique MESSIE, Mme Latifa DJELOUAH, **Conseillers municipaux.**

**ONT DONNE PROCURATION :**

M. Jacky GERARD	à	M. Cyril PICARD
M. Marc NUSBAUM	à	M. Pascal ODOT
Mme Brigitte HERVY	à	Mme Danielle COUVREUX
Mme Djamila ZERROUKI	à	Mme Acacia GAROU
M. Sylvain TESSIER	à	Mme Marie DELAROCHE
M. Kamel LEBAL	à	M. Nicolas GATTI
M. John ROSE	à	M. Fabien FOURNIER
Mme Najia BENRAMDANE	à	Mme Véronique MESSIE

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Angeline NKUINGA, M. Florian BOIVERT

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Acacia GAROU

**Objet n°4 : Attribution d'une subvention d'investissement au titre au profit de l'association Solidarités Nouvelles pour le Logement Essonne dans le cadre du projet de création de 5 logements sociaux, au 16 rue Mère Marie PIA**

Le Conseil Municipal,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article R331-24 du code de la construction et de l'habitation,

**VU** l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines et marchés publics » qui s'est réunie pour l'examen de ce point le 1<sup>er</sup> décembre 2023,

**CONSIDERANT** la loi solidarité et renouvellement urbain du 13 décembre 2000 et le déficit de logements sociaux enregistré sur la commune,

**CONSIDERANT** la demande de subvention au titre de la surcharge foncière formulée par SNL pour la transformation de 2 logements en 5 logements PLAI au 16, rue Mère Marie Pia d'un montant de 60 000,00 €,

**CONSIDERANT** que compte tenu des prévisions budgétaires communales, cette surcharge foncière de 60 000,00 € sera versée en deux fois pour moitié, sur les exercices budgétaires 2024 et 2025,

Entendu l'exposé de Mme COUVREUX, 8<sup>ème</sup> adjointe au maire chargée de l'urbanisme et du cadre de vie,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

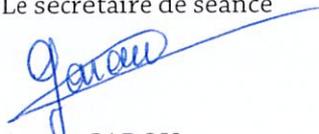
**DECIDE** d'attribuer une surcharge foncière de 60 000,00 € au profit de l'association Solidarités Nouvelles qui sera versée en deux fois pour moitié, sur les exercices budgétaires 2024 et 2025,

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la présente surcharge foncière.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance

  
Acacia GAROU

Le maire



  
Christine GARNIER